

  <p>Coopération hospitalière Nord Alsace</p> <p>Centre Hospitalier Intercommunal de la Région WISSENBURG</p>	<p><b>PROJET PEDAGOGIQUE DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS</b></p> <p><b>IFAS – CHH CHIL</b></p>	<p>Réf SEO : T01N04-04-02</p> <p>Création : 23/08/2021</p> <p>Version : 001</p> <p>Date : 05/09/2024</p>
---	---	--

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>LA FONCTION D’AIDE-SOIGNANT</b> .....	<b>4</b>
1. DÉFINITION DU MÉTIER .....	4
2. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DEAS .....	4
<b>LA FORMATION</b> .....	<b>4</b>
1. FINALITE DE LA FORMATION .....	4
2. CONCEPTION DE LA FORMATION .....	5
3. LES ACTEURS DE LA FORMATION .....	5
3.1 La coordinatrice et les formateurs .....	5
3.2 Les responsables des terrains de stage .....	6
3.3 Les élèves .....	6
3.4 L’équipe .....	6
4. LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES .....	7
5. CONCEPTS DE SOINS ET VALEURS PROFESSIONNELLES .....	7
6. METHODES PEDAGOGIQUES .....	7
7. OUTILS PEDAGOGIQUES .....	8
<b>ORGANISATION DE LA FORMATION</b> .....	<b>8</b>
1. ORGANISATION DE LA FORMATION EN CURSUS COMPLET .....	8
1.1 Organisation de la formation théorique .....	8
1.2. ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE .....	9
2. ORGANISATION DE LA FORMATION PAR LA VOIE DE L’APPRENTISSAGE .....	10
2.1. Organisation de la formation théorique .....	10
2.2. Organisation de la formation clinique .....	10
3. ORGANISATION DE LA FORMATION EN CURSUS PARTIEL .....	10
<b>COMPETENCES DE L’AIDE-SOIGNANT</b> .....	<b>11</b>
<b>CAPACITES DEVELOPPEES EN REGARD DES COMPETENCES VISEES</b> .....	<b>12</b>
4. DEROULE COURS/STAGE .....	15
4.1 Cours Complet .....	15
4.2 Apprentissage Cours Complet .....	15
4.3 Apprentissage Cours Partiel .....	16

<b>EVALUATION</b> .....	<b>19</b>
1. <b>DEFINITIONS</b> .....	<b>19</b>
2. <b>LES PRINCIPES</b> .....	<b>19</b>
3. <b>MODALITES D'ÉVALUATION NORMATIVES</b> .....	<b>19</b>
3.1 Evaluation et validation des blocs de compétences en formation théorique.....	19
3.2 Evaluation et validation des blocs de compétences en milieu professionnel. ....	20
4. <b>MODALITES DE L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> .....	<b>20</b>
5. <b>MODALITES DES EPREUVES DES SESSION DE RATTRAPAGE</b> .....	<b>21</b>
<b>SUIVI PÉDAGOGIQUE</b> .....	<b>21</b>
1. <b>BUT</b> .....	<b>21</b>
2. <b>MODALITES PRATIQUES</b> .....	<b>21</b>
2.1 Accompagnement pédagogique individualisé .....	21
2.2 Suivi pédagogique individualisé des apprenants .....	22
2.3 Travaux personnels guidés .....	22
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>22</b>

## PREAMBULE

Ce projet pédagogique est un projet axé autour de la personne accueillie, accompagnée, soignée. Il est élaboré par l'équipe pédagogique de Haguenau et de Wissembourg, il se veut comme un outil favorisant la construction de l'identité professionnelle des futurs soignants.

Tout au long de la formation, il sert de référence aux formateurs permanents ou vacataires, aux élèves et au personnel d'encadrement des terrains de stages.

Il tient compte :

- De la fonction aide-soignante tant historique que réglementaire,
- Des caractéristiques de la population des élèves,
- Du contexte institutionnel,
- De l'évolution de la société,
- De l'évolution des secteurs d'activités.

# LA FONCTION D'AIDE-SOIGNANT

## 1. DÉFINITION DU MÉTIER

La fonction d'aide-soignant est à considérer en référence aux différents textes réglementaires.

### 1.1. Définition du métier et des missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

### 1.2. Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

- **Les soins courants** dits «de la vie quotidienne ».

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

- **Les soins aigus**

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé. »

(Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux)

## 2. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DEAS

Les éléments constitutifs du diplôme d'état d'aide-soignant sont :

- Le référentiel d'activités du métier ciblé par le diplôme,
- Le référentiel de compétences du diplôme,
- Le référentiel de certification du diplôme : les compétences, les critères, les modalités et les outils d'évaluation, le portfolio.
- Le référentiel de formation du diplôme.

## LA FORMATION

### 1. FINALITE DE LA FORMATION

**La formation doit permettre à chaque apprenant d'acquérir les compétences, les capacités d'initiative et d'anticipation et le raisonnement clinique visant à un exercice professionnel responsable.**

En collaboration avec l'IDE et sous sa responsabilité il contribuera :

- A l'accompagnement et le soin de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
- A l'appréciation de l'état clinique de la personne et la mise en œuvre de soins adaptés en intégrant la qualité et la prévention des risques
- A l'information et l'accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- A l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- Aux transmissions, quels que soient l'outil et les modalités de communication, et d'observations.

## **2. CONCEPTION DE LA FORMATION**

**La formation d'aide-soignant est une formation professionnelle s'adressant à un public varié** caractérisé par la diversité des diplômes et des expériences professionnelles.

La formation est construite par bloc de compétences qui explore les 3 missions principales de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Seule une formation construite par compétence permet de développer une autonomie de pensée de fonctionnement.

La formation destinée à des adultes s'appuie sur des valeurs éthiques et humanistes, mises en œuvre dans l'approche pédagogique.

Ces valeurs participent à la prise en compte de l'individu, tout au long de son parcours de formation et de sa vie professionnelle.

Ces valeurs, **Respect, Tolérance, Authenticité, Honnêteté, Bienveillance, Empathie, Humilité, Entraide** sont appréhendées, questionnées, intégrées et mise en œuvre par les formateurs et participent à une approche de Bienveillance pour les apprenants.

Eprouver la Bienveillance par les apprenants permet de modéliser cette notion dans une perspective professionnelle.

Le formateur sert de guide et se situe en tant que personne ressource, attentif à l'apprenant dans un climat de respect et de confiance réciproques.

## **3. LES ACTEURS DE LA FORMATION**

### **3.1 La coordinatrice et les formateurs**

La coordinatrice des IFAS et les formateurs, sous la responsabilité de la directrice des IFAS, participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique.

Ils accompagnent les apprenants dans le processus de construction, d'acquisition des compétences et mettent en œuvre les supports pédagogiques nécessaires à l'expérimentation, à la réflexion, à l'intégration des savoirs.

**La compétence professionnelle** découle de la mobilisation d'un ensemble de capacités déclinées en termes de :

- |                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| - Savoir        | - Savoir entendre    |
| - Savoir faire  | - Savoir devenir     |
| - Savoir être   | - Savoir transmettre |
| - Savoir dire   | - Savoir encadrer    |
| - Savoir écrire | - Savoir transférer  |

Il est nécessaire de partir de la définition de la compétence car cette dernière est un concept polysémique.

Il est essentiel de poser les éléments de référence en regard de ce dernier. Pour Guy Le Boterf, il s'agit de la mise en œuvre de savoirs, savoir-faire et savoir-être en situation pratique. Cette notion de situation et d'action est énoncée par Jacques Tardif.

Selon lui, la compétence est « un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations ».

Il est précédé dans sa réflexion par Philippe Zarifian qui parle d'une « intelligence des situations » ou d'une « intelligence dans l'action ».

La définition soumise par TARDIF conduit à évoquer que la compétence est un processus.

Le savoir agir complexe évite de se focaliser sur un savoir-faire et donc un acte technique ou relationnel.

- Il est indissociable du contexte dans lequel il est mis en œuvre
- Il nécessite des ressources contextualisées
- Il est évolutif car l'évolution dépend des ressources mobilisées et de leur combinaison en fonction de la variété des contextes vécus

Partant de ce constat, les formateurs accompagnent les apprenants dans leur évolution. Ils rejoignent chacun dans son cheminement. Ils agissent avec rigueur et humanité.

Ils mettent à disposition de l'apprenant des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

Coordinatrice et formateurs construisent les séquences d'enseignement, planifient, organisent, coordonnent et les réalisent dans le face à face pédagogique. Ils dispensent les cours et sélectionnent des formateurs vacataires experts dans leur domaine de compétences.

Ils construisent les épreuves de validation théoriques et pratiques en respectant les critères de résultats et de compréhension du référentiel.

Avec la directrice, ils participent à l'organisation des sélections à l'entrée, ainsi qu'aux différentes réunions de préparation et font partie des jurys.

Ils participent à la gestion administrative des différents dossiers des élèves.

Ils favorisent la circulation de l'information entre les partenaires de la formation : la Région Grand Est et la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), le GHT Basse Alsace Sud Moselle, les lieux de stages ainsi que les formateurs vacataires.

Les formateurs sont responsables de la maintenance et du matériel pédagogique.

Ils maintiennent et développent leur niveau de compétences par la formation continue.

### **3.2 Les responsables des terrains de stage**

**Ils sont garants :**

- De l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'encadrement,
- De l'acquisition des pratiques et compétences aides-soignantes,
- De l'évaluation de l'apprentissage à mi- stage et en fin de stage,
- Du respect de la charte de l'encadrement.

**Ils participent :**

- Au développement du projet professionnel de chaque élève,
- A l'appropriation des savoirs théoriques et procéduraux,
- A la mise en œuvre du raisonnement clinique.

### **3.3 Les élèves**

Ils s'engagent à :

- Respecter et écouter l'autre,
- Prendre des initiatives et des responsabilités selon leur niveau de formation,
- S'inscrire dans un processus d'auto-évaluation,
- Fournir un travail personnel régulier,
- Participer aux travaux de groupe,
- Participer à la vie des Instituts de Formation.

### **3.4 L'équipe**

**L'équipe est un groupe pluriprofessionnel. Chacun, en fonction de ses compétences, œuvre dans un même but : "prendre soin".**

Le travail d'équipe :

- Suppose l'adhésion à certaines valeurs : **respect mutuel, tolérance, considération, écoute, solidarité, engagement, transparence et équité**

La solidarité suppose de :

- S'impliquer pour une collaboration dynamique,
- S'entendre et s'entraider au sein d'une équipe pluri professionnelle,
- Faire évoluer l'identité professionnelle collective
- Un projet de soins commun et fédérateur, source de dynamisme et de cohérence dans l'exécution des soins,
- Une organisation adaptée et capable d'évoluer en fonction des situations de soins.

#### 4. LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

**Les orientations pédagogiques visent à dispenser une formation de qualité adaptée au public concerné.**

Elles s'appuient sur :

- L'acquisition de connaissances, d'habiletés gestuelles, de comportements professionnels,
- Un travail de développement d'attitudes et d'aptitudes relationnelles ;
- Le suivi pédagogique qui se veut être un suivi dans une relation symétrique entre l'apprenant et le référent empreinte de respect, empathie de bienveillance et d'exigence réciproque.  
Cette relation tient compte des origines, du niveau, des difficultés, des potentialités de l'élève,
- La participation des professionnels du terrain à la formation ;
- Les liens entre théorie et pratique par l'expression, la verbalisation des vécus de stage de chaque apprenant pour lui permettre de construire ses représentations et son identité professionnelle,
- Le référentiel de formation,
- La préparation, le suivi des stages et les projets d'encadrement élaborés par les services de soins,
- Le conseil, l'orientation et le suivi dans le cadre de la recherche d'un emploi à l'issue de la formation.

#### 5. CONCEPTS DE SOINS ET VALEURS PROFESSIONNELLES

Les concepts de soins véhiculés tout au long de la formation sont ceux mis en place sur l'ensemble des structures du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter et se réfèrent au modèle conceptuel de Virginia Henderson et à la philosophie de l'Humanitude selon Gineste et Marescotti.

Les concepts découlent de valeurs professionnelles. Il paraît indispensable que les élèves repèrent ces valeurs et y adhèrent.

Dans le respect des règles professionnelles et institutionnelles, les valeurs véhiculées au long de la formation sont entre autres :

- **Le respect de soi et de l'autre**
- **Le respect de la citoyenneté**
- **Le respect de l'environnement**
- **La tolérance et l'ouverture d'esprit : accepter que l'autre puisse être différent, penser autrement et réagir différemment**
- **La solidarité**
- **La communication et ses principes fondamentaux**
- **La clarté de l'information, la transparence**
- **L'équité**
- **L'honnêteté**
- **Le sens critique et la remise en question de sa pratique professionnelle**
- **L'humilité**
- **L'empathie**
- **La résilience**
- **L'objectivité, la prise de recul, la réflexivité.**

#### 6. METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes sont choisies en fonction de leur efficacité et de leur opportunité.

Elles s'appuient sur les principes de progression, d'initiatives et d'individualisation.

Sont proposés :

- Des cours magistraux, suivi de travaux dirigés intégratifs
- Des cours interactifs
- Des études de situation de soins contextuelles,
- Des exercices d'apprentissage par simulation,
- Des ateliers de pratique : manipulation de matériel, apprentissage des techniques de soins,
- Des travaux dirigés,
- Des témoignages de professionnels et membres d'associations de santé,
- Des travaux de groupe suivis d'exposés oraux,
- Des ateliers de découverte : – toucher relationnel – méditation, ...
- Des projections audio – visuelles suivies de débats,
- Des exercices formatifs,
- Des temps de préparations et exploitations des stages,
- Des suivis individuels et collectifs + bilans
- Des temps de travail personnel guidés (TPG)
- Différents outils numériques (KAHOOT, Prezzi, Projet Voltaire, ...)
- Un accompagnement Pédagogique Individualisé (API)
- Des tables rondes
- Des classes renversées
- AFGSU
- Des mises en œuvre de soins de bien-être et de confort avec les étudiants en soins infirmiers en situations simulées.

## 7. OUTILS PEDAGOGIQUES

Sont proposés :

- Salles de cours,
- Salles de pratiques et matériels hospitaliers,
- Mannequins,
- Revues + ouvrages professionnels,
- Plate-forme Pratiques Infirmières
- Accès internet : aux horaires d'ouverture de l'IFAS,
- Vidéoprojecteur,
- Projet pédagogique,
- Logiciel Projet Voltaire
- Portfolio de l'élève Aide-Soignant.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### 1. ORGANISATION DE LA FORMATION EN CURSUS COMPLET

#### 1.1 Organisation de la formation théorique

La formation théorique comprend dix modules regroupés en blocs de compétences, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants, dont les volumes horaires sont décrits dans le tableau suivant :

	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
	- Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)

	- Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
<b>BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>	- Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
	- Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
<b>BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</b>	- Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
	- Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
	- Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
<b>BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, professionnels et des apprenants</b>	- Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
	- Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
<b>BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b>	- Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
<b>BLOC 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>	- Module 9. - Traitement des informations	35 h
	- Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

## 1.2. ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines ;
- Période B de 5 semaines ;
- Période C de 5 semaines ;
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

## **2. ORGANISATION DE LA FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE**

### **2.1. Organisation de la formation théorique**

La formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant une durée maximale de dix-huit mois, en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisée hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu et des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation.

L'élève suivant la formation par la voie de l'apprentissage suit un enseignement théorique complet (dix modules). L'organisation pédagogique définie vise à répondre au projet professionnel de l'apprenti et aux besoins de l'employeur. Les périodes hors temps de formation sont réparties d'un commun accord en fonction des besoins définis entre l'employeur, l'apprenti, le directeur de l'institut de formation et le cas échéant le centre de formation des apprentis. Pendant ces périodes hors temps de formation, l'apprenti peut être mis à disposition d'un autre employeur dans les conditions répondant à la réglementation en vigueur.

### **2.2. Organisation de la formation clinique**

Les périodes de formation en milieu professionnel sont effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur et répondent aux objectifs et à la durée de chaque période tels que définis pour les élèves suivants la formation en cursus complet.

Une convention de stage est signée quel que soit le lieu de réalisation des périodes de formation en milieu professionnel.

L'apprenti renseigne le portfolio afin d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences. L'évaluation des compétences acquises au cours des périodes de formation en milieu professionnel est réalisée conformément au dispositif du référentiel de formation.

## **3. ORGANISATION DE LA FORMATION EN CURSUS PARTIEL**

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités décrites dans le tableau récapitulatif ci-dessous construit à partir de l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant. Ce tableau reprend l'ensemble des éléments constitutif de l'organisation de la formation théorique et clinique.

DIPLOMES	BLOC 1		BLOC 2			BLOC 3		BLOC 4	BLOC 5		STAGE			
	MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5	MODULE 6	MODULE 7	MODULE 8	MODULE 9	MODULE 10	Période A	Période B	Période C	Période D
Bac Pro ASSP	Aquis	Aquis	A faire en totalité	A faire en totalité + AFGSU	A faire en totalité	Aquis	Aquis	Aquis	Aquis	Aquis	A faire (soins de suite, rééducation ou courte durée) Compétences : 1, 2, 6, 7, 8, 9	A faire (soins de suite, rééducation ou courte durée) Toutes les Compétences	Dispensé	Dispensé
BAC Pro SAPAT	Aquis	Aquis	A faire en totalité	A faire en totalité + AFGSU	A faire en totalité	Aquis	Aquis	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire 3 semaines (Personnes âgées) Compétences : 1, 2, 6, 7, 8, 9	A faire 4 semaines (Personnes en situation de handicap physique ou psychique) Toutes les Compétences	A faire 7 semaines Toutes les Compétences	Dispensé
Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture 2006	A faire 84h/147h	A faire 14h/21h	A faire 28h/77h	A faire 70h/182h + AFGSU	Aquis	Aquis	A faire en totalité	Aquis	Aquis	A faire 35h/70h	A faire 4 semaines Compétences : 1, 2, 8, 9	Dispensé	A faire 3 semaines Toutes les Compétences	Dispensé
Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture 2021	A faire 70h/147h	A faire 7h/21h	A faire 14h/77h	A faire 56h/182h + AFGSU	Aquis	Aquis	Aquis	Aquis	Aquis	Aquis	A faire 4 semaines Compétences : 1, 2, 8, 9	A faire 3 semaines Compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11	Dispensé	Dispensé
Diplôme Assistant de Régulation Médical	A faire en totalité	Aquis	A faire 21h/77h	A faire 161h/182h	A faire en totalité	A faire 21h/70h	A faire en totalité	A faire en totalité	Aquis	A faire 35h/70h	A faire 5 semaines (Personnes âgées) Compétences : 1, 2, 8, 9	A faire 5 semaines (Personnes en situation de handicap physique ou psychique) Compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9	A faire 7 semaines Toutes les Compétences	Dispensé
Diplôme d'Etat d'Ambulancier	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire 35h/77h	A faire 147h/182h	Aquis	A faire 21h/70h	A faire en totalité	A faire 21h/35h	A faire 14h/35h	A faire 48h/70h	A faire 5 semaines (Personnes âgées) Compétences : 1, 2, 8, 9	A faire 5 semaines (Personnes en situation de handicap physique ou psychique) Compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9	A faire 7 semaines Compétences Toutes les Compétences	Dispensé
Titre professionnel d'assistant de vie aux familles	A faire 98h/147h	Dispense de formation	A faire en totalité	A faire en totalité	Dispense de formation	Dispense de formation	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire 28h/35h	A faire 48h/70h	A faire 5 semaines (Personnes âgées) Compétences : 1, 2, 8, 9	A faire 5 semaines (Personnes en situation de handicap physique ou psychique) Compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9	A faire 7 semaines Toutes les Compétences	Dispensé
Titre professionnel d'agent de service médico social	A faire 98h/147h	A faire 14h/21h	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire 35h/70h	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire 14h/35h	A faire 48h/70h	A faire 5 semaines (Personnes âgées) Compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11	A faire 5 semaines (Personnes en situation de handicap physique ou psychique) Compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11	A faire 7 semaines Compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11	Dispensé
ASHQ	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire en totalité	A faire 5 semaines (Personnes âgées) Compétences : 1, 2, 8, 9	A faire 5 semaines (Personnes en situation de handicap physique ou psychique) Compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9	A faire 7 semaines Toutes les Compétences	Dispensé
DEAES (2016)	A faire 98h/147h	A faire 14h/21h	A faire en totalité	A faire 161h/182h	A faire en totalité	Aquis	A faire en totalité	A faire en totalité	Aquis	A faire 35h/70h	A faire 5 semaines pour valider les compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11	Dispensé	A faire 7 semaines pour valider les compétences : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11	Dispensé
DEAES (2021)	A faire 98h/147h	A faire 14h/21h	A faire 63h/77h	A faire 161h/182h	Aquis	Aquis	A faire en totalité	A faire 21h/35h	Aquis	Aquis	A faire 5 semaines pour valider l'ensemble des compétences : 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9	A faire 7 semaines pour valider l'ensemble des compétences : 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9	Dispensé	Dispensé

## COMPETENCES DE L'AIDE-SOIGNANT

Depuis l'arrêté du 10 juin 2021, la formation aide-soignante est organisée en 5 blocs déclinant 11 compétences.

### Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- Compétence 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

### Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Compétence 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

### **Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

- Compétence 6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- Compétence 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

### **Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

- Compétence 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

### **Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

- Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

## **CAPACITES DEVELOPPEES EN REGARD DES COMPETENCES VISEES**

### **Compétence 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires**

- Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage
- Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources et les capacités physiques et psychiques de la personne
- Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention
- Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne
- Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités
- Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation
- Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne

### **Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer**

- Identifier les signes pouvant induire des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
- Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter
- Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluriprofessionnelle
- Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant

### **Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins**

- Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution
- Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies
- Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés
- Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique
- Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluriprofessionnelle
- Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter

### **Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne**

- Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
- Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences
- Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins
- Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne
- Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation
- Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation
- Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention

### **Compétence 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation**

- 
- Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement
- Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées
- Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe
- Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
- Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences
- Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation
- 

### **Compétence 6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage**

- Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale
- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité
- Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluriprofessionnelle
- Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
- Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
- Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

### **Compétence 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels**

- Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
- Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation
- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation
- Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement
- Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage

- Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages

**Compétence 8 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés**

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques
- Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
- Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission
- Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
- Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
- Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention

**Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins**

- Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences
- Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter
- Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins

**Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités**

- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée
- Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité
- Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle

**Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques**

- Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
- Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles
- Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer
- Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel
- Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées
- Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques
- Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
- Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences









## EVALUATION

### 1. DEFINITIONS DE L'ÉVALUATION

Selon Gronlund, l'évaluation consiste en un "processus systématique visant à déterminer dans quelles mesures les objectifs éducatifs sont atteints par les élèves."

- **L'évaluation formative** contribue à la formation. Elle est au service de l'apprenant. Elle permet à l'élève de s'auto – évaluer dans un souci de progression.
- **L'évaluation normative** basée sur des critères permet de mesurer les connaissances et les capacités professionnelles acquises par l'apprenant.
- **L'évaluation certificative** est réalisée par le jury nommé par la DRDJSCS ; elle délivre la reconnaissance officielle des compétences et du DEAS.

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement-apprentissage. Il importe de veiller à la cohérence de l'évaluation avec les objectifs de formation.

- **La validation** est le résultat escompté d'un processus d'évaluation, d'une épreuve, de l'expérience, permettant d'accéder au diplôme.

### 2. LES PRINCIPES

- **La transparence et l'information** : La communication des niveaux d'exigence, des critères et des barèmes est le principe fondamental.
- **La cohérence et le réalisme** : L'évaluation doit être en cohérence avec le dispositif d'apprentissage et les capacités professionnelles attendues.
- **L'équité** : L'évaluation de chaque élève est réalisée avec les mêmes exigences. Les outils utilisés éviteront les écarts trop importants liés à la subjectivité.
- **L'auto-évaluation** : Le dispositif de formation permet l'auto-évaluation continue notamment au travers du portfolio de l'élève.

### 3. MODALITES D'ÉVALUATION NORMATIVES

Pour le tableau des évaluations, se référer aux tableaux des déroulés cours/stages.

#### 3.1 Evaluation et validation des blocs de compétences en formation théorique.

Le référentiel de formation précise, pour chaque Blocs de compétences, les modalités d'évaluation et de validation en une ou plusieurs épreuves.

Ces modalités sont revues et réajustés et définis par l'équipe pédagogique des formateurs à chaque nouvelle promotion en prenant en compte l'évolution des pratiques professionnelles.

Les critères d'évaluation de la compétence permettent d'en mesurer la maîtrise.

En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

Les modalités d'évaluations définis aux seins des instituts de formation d'Haguenau et de Wissembourg sont les suivantes :

- ECOS : Examen Clinique Objectif Structuré
- Pratiques simulées
- Questionnaire à Choix Multiples
- Questionnaire à Réponse Ouverte
- DDS : Démarche De Soins sur cas concret authentique
- Evaluation Orale

La notation de ces épreuves se fait sur la base d'une grille d'évaluation critériée, rempli individuellement pour chaque élèves et archivée dans son dossier.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module.

## Dates des évaluations :

Evaluation des blocs de compétences		Dates	
Blocs	Modalités d'évaluations	Session initiale	Session rattrapage
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne	Module 1 et Module 2 : TOTE: DDS en stage	Du jeudi de la semaine 2 au vendredi de la semaine 4, Année 2025.	Semaine 19, Année 2025.
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique	AFGSU	9-10-11 Décembre 2024	A planifier lors de l'UE 4.03.S2
	Module 3: 2x2h d'évaluation des connaissances en anatomie et physiologie	Première partie : 03/02/2025 à 8h30 Deuxième partie : 22/04/2025 à 8h30	Semaine 21 + Voir session 2 évaluation de connaissances
	Modules 3 et 4 : TOTE: Raisonnement clinique en stage avec remobilisation des éléments enseignés aux Modules 1&2	Du jeudi de la semaine 19 au vendredi de la semaine 21, Année 2025.	Semaine 21
Bloc 3 : Informations et accompagnement des personnes	Module 5 : Pratique simulée selon horaire de convocation	ECOS Mercredi 05/03/2025 et Jeudi matin du 06/03/2025.	ECOS Lundi 24/03/2025
	Module 6 : APP en lien avec une situation relationnelle vécue en stage	Semaine 21: à rendre le mercredi de la 4ème semaine de stage	Semaine 21 : Rendu en regard de la prise en compte des remarques faites en session 1
Bloc 4 : Entretien de l'environnement	Module 7 : Pratique simulée d'encadrement d'un EAS/professionnel dans la réalisation d'un geste	AM du 22/04/2025 : une station de 20 min, 12 pers /4h, requérant 5 formateurs = 5 stations	Rattrapage individuel en sortie de stage
	Module 8: Vidéo chambre des erreurs: Repérage des anomalies et propositions d'actions correctrices	12/11/2024, 4 salles de TP	04/12/2024
Bloc 5 : travail en équipe pluriprofessionnelle	Module 9 : Transmission	Du jeudi de la semaine 9 au vendredi de la semaine 11, Année 2025.	Semaine 19 dans le cadre d'une TOTE
	Module 10 : Audit clinique	Rendu pour le mercredi 16/04/25.	Correction à rendre pour le 28/04/2025.
Nom et Prénom de l'élève		Date	Signature

### 3.2 Evaluation et validation des blocs de compétences en milieu professionnel.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

**Le rôle du terrain dans l'évaluation des compétences :** A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio. Une feuille d'évaluation de chaque période de formation en milieu professionnel conforme au modèle présenté l'annexe du référentiel de formation est remise à l'apprenant au cours d'un entretien.

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant et, le cas échéant, avec le formateur référent.

Elle s'appuie sur :

- les activités réalisées par l'apprenant
- les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
- l'observation des activités réalisées par l'apprenant
- la description des situations par l'apprenant
- l'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
- l'auto-évaluation réalisée par l'apprenant avec le portfolio

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des critères d'évaluation.

Un rapport complémentaire, basé sur des faits objectifs et précis, sera établi par le cadre du service en cas de difficultés pratiques et/ou théoriques ou comportements inadaptés.

**Le rôle de la Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats (CVAR)** se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage. Selon le cursus de l'élève, ce dernier réalise entre 2 et 4 stages durant sa formation. Ainsi, chaque compétence est définitivement validée à l'issue de la formation si ce dernier acquiert la compétence au minimum :

- 2 fois sur la totalité des 4 stages à réaliser
- 2 fois sur la totalité des 3 stages à réaliser
- 1 fois sur la totalité des 2 stages à réaliser

## 4. MODALITES DE L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de

l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification du 10 juin 2021. L'institut de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.

## 5. MODALITES DES EPREUVES DES SESSION DE RATTRAPAGE

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés.

L'élève est autorisé à redoubler une fois.

## SUIVI PÉDAGOGIQUE

### 1. BUT

Il permet à chaque élève :

- une bonne intégration dans la formation d'aide-soignant,
- une mise en confiance,
- une aide lui permettant de réfléchir à son projet professionnel,
- l'accession au DEAS dans les meilleures conditions possibles.

Pour les formateurs, il permet :

- de programmer des temps de méthodologie individuels et collectifs adaptés,
- d'appliquer une pédagogie différenciée,
- de repérer rapidement l'élève en difficulté,
- de prévoir des temps d'informations et d'échanges.

### 2. MODALITES PRATIQUES

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant prévoit un accompagnement des apprenants s'appuyant sur trois modalités d'intervention:

- L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API): 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants: 7 h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG): 35 h (réparties au sein des différents modules)

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite.

#### 2.1 Accompagnement pédagogique individualisé

L'objectif est de réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation. Les objectifs seront individualisés en fonction du positionnement au début de formation.

Les modalités d'accompagnements sont les suivantes :

- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement: définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé – Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel

Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement

## 2.2 Suivi pédagogique individualisé des apprenants

L'objectif est de poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation.

Les modalités de suivi pédagogique sont les suivantes :

### - Entretien individuel de suivi :

Afin de permettre le suivi, chaque élève bénéficie d'entretiens avec le formateur-référent.

L'élève se présente à l'entretien avec son Portfolio complété selon les consignes données en début de formation.

L'entretien a pour objectif de faire un bilan. Il permet à l'élève :

- d'évaluer sa progression dans la formation
- d'exprimer ses attentes
- de clarifier son projet professionnel
- de faire un point d'étape sur les acquis de l'élève et ses difficultés éventuelles

### - Entretien supplémentaire

Selon la situation, le nombre d'entretiens peut être augmenté à la demande du formateur-référent ou de l'élève.

### - Suivi de période en milieu professionnel

SUIVI COLLECTIF	SUIVI INDIVIDUEL
<p>Pendant la formation, l'élève Aide-Soignant effectue 5 périodes en milieu professionnelles où les 5 blocs de compétences du Référentiel sont évalués.</p> <p>Toutes les périodes sont préparées et exploitées à l'IFAS.</p>	<p>Pour chaque période, il y a des objectifs à atteindre. Lors des périodes, l'élève tiendra à jour le document "Portfolio de l'élève Aide-Soignant".</p> <p>Lors de la période A : un tuteur, infirmier ou aide-soignant s'occupe plus particulièrement de l'élève afin de l'aider à atteindre ses objectifs. Un formateur se rendra sur le lieu de stage afin de répondre à d'éventuelles interrogations.</p> <p>Pour les stages suivants, l'élève est pris en charge par les équipes soignantes et le formateur n'interviendra qu'en cas de difficultés - comportement inadapté, absences répétées, manque d'implication de l'élève...</p> <p>En cas de difficultés, le formateur prendra contact avec le responsable de l'unité de soins, afin de clarifier le ou les problèmes rencontrés lors du stage.</p> <p>Selon la situation, le formateur-référent se réserve le droit d'avertir le responsable de l'unité de soins du prochain stage et assistera au bilan mi-stage suivant.</p> <p>Un rapport permettant d'évaluer les possibilités d'évolution de l'élève peut être établi. Si ce rapport met en évidence l'inaptitude de l'élève à poursuivre sa formation, un avis sera demandé à la section pédagogique compétente.</p>

### - Suivi de l'acquisition des blocs de compétences

L'évaluation de chaque bloc est répartie sur l'année de formation dans le respect du temps et des points impartis par le programme.

Le formateur référent pédagogique effectue un suivi au fil de l'eau de l'acquisition des compétences théorique, pratique et en milieu professionnel de l'apprenant dont il a la charge.

Il informe l'apprenant et, le cas échéant, lui apporte des éléments complémentaires, pour renforcer ses acquis.

## 2.3 Travaux personnels guidés

L'objectif est d'accompagner le travail personnel: travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Les modalités de suivi pédagogique sont les suivantes :

- L'accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Le guidage collectif du travail personnel: apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs

- L'apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Ces Travaux Personnels Guidés collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés. La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.

## **CONCLUSION**

Ce projet est la traduction d'une réflexion pédagogique approfondie en équipe sur les stratégies à mettre en œuvre pour permettre aux apprenants de construire leur processus d'apprentissage, leur identité professionnelle, leurs compétences, leurs analyses de pratiques et ceci dans les meilleures conditions.

La pédagogie et les interventions en face à face pédagogique sont orientées autour de la mise en pratique "in-situ" de la mobilisation des savoirs acquis et la prise de conscience des manques.

Chaque apprenant est sollicité pour être acteur de son propre parcours.

La mise en œuvre du projet pédagogique exige une forte implication de l'apprenant, de l'équipe pédagogique et des différents partenaires des IFAS.

Ce projet se veut une référence pour mettre en œuvre la formation d'aide-soignant par la voie de la compétence en application de l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

## **ANNEXES :**

- Portfolio AS IFAS CHH CHIL
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant